

## CSEC DU 7 MAI

Dans le cadre du dialogue régulier qui a été mis en place avec les organisations syndicales sur la crise du Covid, s'est tenu le 7 mai un Comité Social et Économique Central (CSEC) leur présentant le passage en phase 2 du plan de remontée en puissance dans la perspective du déconfinement prévu le 11 mai.

La reprise d'activité sur site continuera à se faire progressivement sur l'ensemble du mois de mai, avec le respect scrupuleux des mesures de protection sanitaire qui ont déjà été présentées.

Pour le tertiaire, le télétravail reste pendant la phase 2 la priorité, sauf pour ceux en chômage partiel qui seraient appelés progressivement à reprendre le travail ou pour ceux dont la présence sur site est indispensable. Le mix télétravail-présence sur site pourra être pratiqué dans le respect des contraintes et sous l'autorité des directions.

Pour la production, le retour sur site doit se poursuivre graduellement sur l'ensemble de l'activité, avec comme perspective le retour aux 7,6 h / jour dès que les conditions le permettront (restauration, vestiaires...).

Cette phase 2 précède une phase 3 qui sera enclenchée en juin. Celle-ci devra se mettre en place dans le plus strict respect des consignes sanitaires que nous nous sommes imposées.

Cela aura aussi pour conséquence, sauf cas particuliers - personnes à risques, garde d'enfants - une réduction significative du chômage partiel.

La crise sanitaire n'est pas encore derrière nous qu'une crise économique d'une exceptionnelle gravité s'annonce. Notre capacité à l'affronter au mieux tiendra pour beaucoup dans notre aptitude à prendre dès maintenant les mesures qui nous permettront d'être plus efficaces et plus performants dans un environnement qui sera fortement dégradé.

Ensemble faisons face.



**Eric Trappier**

Président-Directeur général